COMMUNE CIEZ (Nièvre) 58220

Date de la convocation : 04 Janvier 2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 09 - présents : 05 - votants : 06

SEANCE DU 10 Janvier 2022

Le 10 janvier deux mil vingt deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine LAMARRE, lère Adjointe.

<u>Etaient présents</u>: Mme Christine LAMARRE, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mr Patrick MARE, Mr Sébastien DIETZ.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mr François DENIZOT, Mme Nadine ROLLET qui a donné procuration à Mr Christophe TISSIER, Mr Raynald LEFEBVRE, Mr Guillaume BLANCHARD <u>Secrétaire de séance</u>: Mr Christophe TISSIER.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote Mme la 1ère Adjointe ouvre la séance.

<u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 novembre 2021</u>: le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

> DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2022 - délibération 2022/001

Mme la 1ère Adjointe invite le Conseil Municipal, dans le cadre de l'attribution de la Dotation DETR 2022 par l'Etat, à déposer une demande de dotation.

Deux projets sont retenus pour être soumis par ordre de priorité :

- 1 projet de la mise aux normes accessibilité et sécurité des sanitaires de la salle des fêtes -Opération d'Investissement n° 202201
- 2- projet de mise aux normes sécurité incendie du hameau de Feuillot Opération n°202202

1 - projet de la mise aux normes accessibilité et sécurité des sanitaires de la salle des fêtes - Opération d'Investissement n° 202201

Après étude des devis demandés, Mme la 1ère Adjointe propose le tableau de financement suivant :

Autofinancement commune de CIEZ	2 478,68 € HT	2 974,42 € TTC
Financement ETAT DETR 60%	3 718,03 € HT	4 461,64 € TTC
Coût global estimatif projet de mise aux normes accessibilité et sécurité des sanitaires de la SDF	6 196,71€ HT	7 436,05 € TTC

2- projet de mise aux normes sécurité incendie du hameau de Feuillot - Opération n°202202

Après étude des devis demandés, Mme la $1^{\text{ère}}$ Adjointe propose le tableau de financement suivant :

Autofinancement commune de CIEZ	4 569,93€ HT	5 483,92€ TT <i>C</i>
Financement ETAT DETR 60%	6 854,90€ HT	8 225,88€ TT <i>C</i>
Coût global estimatif projet de mise aux normes sécurité incendie du hameau de Feuillot	11 424,83€ HT	13 709,80 € TT <i>C</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

- -d'arrêter les projets suivants :
- 1 projet de la mise aux normes accessibilité et sécurité des sanitaires de la salle des fêtes Opération d'Investissement n° 202201
- 2- projet de mise aux normes sécurité incendie du hameau de Feuillot Opération n°202202
- -de déposer une demande de dotation DETR 2022 concernant ces projets,
- -d'approuver les tableaux de financement ci-dessus et d'engager les opérations d'investissement en question sur l'exercice à venir.

> VENTE DU C15 - FIXATION DES CONDITIONS - délibération 2022/002

Mme la 1^{ère} Adjointe informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision quant à la cession du C15 (bien répertorié à l'inventaire de la commune sous le n°88) et de fixer les conditions de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- -décide de céder le C15
- -fixe les conditions de vente comme suit :

C15 - prix de base à 1000€ (TTC)

Le matériel est visible le samedi après-midi à l'atelier près du terrain de pétanque. Les rendezvous sont à prendre préalablement auprès du secrétariat de la mairie.

Faire offre écrite sous enveloppe cachetée : date limite de dépôt fixé au 1er avril 2022 à la mairie.

Ouverture des enveloppes lors du Conseil Municipal qui suivra cette date.

Le véhicule sera attribué au plus offrant.

Cette vente est ouverte aux habitants de Ciez et extérieurs.

L'offre sera diffusée sur le site internet de la commune et sur leboncoin.

> CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - délibération 2022/003

Mme la 1ère Adjointe rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de l'avis favorable de la CAP du Centre de gestion en date du 03/12/2021 pour la promotion interne de Mme Virginie DOUDARD au grade de rédacteur.

Mme la 1ère Adjointe propose à l'assemblée,

⋄ La création d'un emploi de rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 13 janvier 2022,

De modifier comme suit le tableau des emplois :

GRADE	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	С	1	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	С	1	1	TNC
Agent de maîtrise principal	С	1	1	TC
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	С	1	1	TC
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	С	1	1	TNC
Rédacteur	В	0	1	TC

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la création de poste et la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront prévus au budget de l'exercice.

> AFFAIRES DIVERSES

- -travaux d'installation de la fibre par SFR en cours,
- -démarrage des réunions informatique le 07 février à la salle des fêtes,
- -prévision d'équiper l'école de capteurs de CO2. Dossier de demande de subvention à monter.
- -rédaction du DICRIM à faire,
- -depuis le 5 janvier 2022 la mairie est fermée au public le mercredi matin.

Séance levée à 19h45